

CHARTRE INFORMATIQUE

Adoptée par le Conseil d'Administration du 26 juin 2014

MODALITES D'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'élève et ses responsables légaux s'engagent à respecter les modalités détaillées ci-après et relatives à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les réseaux d'établissements scolaires ayant une vocation exclusivement pédagogique, tout utilisateur d'un moyen informatique du lycée doit se conformer aux règles énoncées.

I/ ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR :

1. Respecter le matériel mis à disposition (toute dégradation, tout vol expose l'auteur à de graves sanctions, le cas échéant pénales)
2. Ne pas modifier la configuration des machines
3. Signaler immédiatement toute anomalie : problème technique, violation ou tentative de violation du système. Ne pas tenter de faire des branchements soi-même sans accord préalable du gestionnaire
4. Ne pas stocker (sauf avec autorisation préalable et pour une durée limitée) ou exécuter des fichiers programmes, de type « .exe », « .com », « .pif », « .bat », etc..., y compris sous forme compressée (« .zip », « .rar », etc.)
5. Ne pas utiliser de site ou programme permettant de contourner le filtrage Internet mis en place
6. Ne jamais prêter son compte (identifiant et mot de passe)
7. Ne pas utiliser ni s'approprier le compte d'un tiers
8. Ne pas quitter son poste de travail sans fermer sa session ou éteindre l'ordinateur
9. Ne pas utiliser les ordinateurs du lycée pour jouer (interdiction d'installer des logiciels à caractère ludique ou d'accéder à des sites de jeux sur l'Internet)
10. N'utiliser un périphérique (scanner, imprimante, graveur de CD ou DVD) qu'avec l'accord d'un responsable
11. Respecter les règles relatives aux droits d'auteur : textes, photos, images, dessins, musiques, logiciels sont protégés au même titre que toute oeuvre littéraire
12. Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'autrui, à sa vie privée, à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images injurieux, diffamants, racistes, que ce soit dans l'enceinte du lycée ou à l'extérieur de celui-ci, en particulier sur l'Internet, par le biais de forums de discussions, de blogs ou autres moyens d'expression
13. Ne pas tenter de visiter des sites portant atteinte à la morale : sites racistes, pornographiques ou faisant l'apologie de la violence (morale ou physique)
14. Ne pas inciter autrui à la consommation de substances illicites
15. Ne pas faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (actes réprimés par les lois n° 90-615 du 13 juillet 1990 et n° 92-1336 du 16 décembre 1992)

II / ENGAGEMENTS DU LYCEE

Le lycée s'engage à fournir à chaque utilisateur :

1. un stockage et une sauvegarde des documents à usage pédagogique dans ses dossiers personnels ou collectifs (renouvellement annuel tacite),
2. un accès au réseau Internet.

Disponibilité du service :

Le lycée met tout en œuvre pour maintenir accessible le service de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'administrateur peut être amené à interrompre le fonctionnement du réseau, complet ou partiel, à des fins de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que ni eux-mêmes ni le lycée puissent être tenus pour responsables des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tout tiers. Le lycée et l'administrateur essaieront, dans la mesure du possible d'en tenir les utilisateurs informés.

En cas d'urgence, l'administrateur pourra prendre toutes dispositions pour assurer l'intégrité et la sécurité des systèmes et des utilisateurs (fermeture de compte, de salle informatique, immobilisation d'un ou plusieurs postes).

III / PARAMETRES DE CONNEXION

A la rentrée de septembre, chaque nouvel utilisateur obtient un compte (identifiant et mot de passe). Ce compte reste attaché à l'utilisateur tout le temps de sa présence au lycée. Ce compte lui permet d'utiliser les ressources mises à disposition par le réseau pédagogique du lycée.

Ces paramètres de connexion sont strictement personnels et ne doivent, en aucun cas, être prêtés à une tierce personne sous quelque prétexte que ce soit. L'utilisateur s'engage à choisir un mot de passe sécurisé et à ne le divulguer à personne.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit à un enseignant d'ouvrir une session sous son nom ou sous le nom d'un élève absent pour la mettre à disposition d'une autre personne.

Tout utilisateur peut être reconnu responsable des fautes commises lorsqu'un tiers a utilisé sa session.

IV / CONTROLES ET SANCTIONS

Des contrôles peuvent être effectués, soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs, soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques

Tous les échanges via le réseau peuvent être analysés, contrôlés et sont sauvegardés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées.

Sanctions applicables

Tout utilisateur qui contreviendrait aux règles définies ci-dessus s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur. Elles pourront aller de la simple exclusion immédiate du réseau à la suspension définitive du compte, avec interdiction d'accès au réseau.

Les fautes graves ou récidives seront portées à la connaissance du proviseur qui prendra les sanctions pouvant aller jusqu'aux poursuites prévues par la loi, en particulier pour les actes de piratage et autres activités illicites.

Signature de l'élève

Signature du ou des responsables légaux